

J.A. Lausanne Domaine 105 public

Une Université critique

La Suisse n'est pas un pays assez vaste pour que les pouvoirs publics et des fondations privées puissent entretenir des universités dispensant des enseignements parallèles tout en recrutant professeurs et étudiants dans le même bassin de population, des universités qui seraient par les vertus de la concurrence, à l'américaine, de niveau et de qualité différenciés. Certes le Genevois peut toujours venir voir à Lausanne, et réciproquement. Mais ces échanges sont limités.

Les universités cantonales disposent donc d'une sorte de monopole de l'enseignement.

Un seul homme

Le monopole d'une université s'éparpille en autant de monopoles que l'on compte de chaires. Tel professeur peut pendant dix, vingt ou trente ans incarner à lui tout seul un chapitre de la science. Le pluralisme académique tant vanté a donc quelque chose d'illusoire.

Certes, on peut imaginer à cette situation de fait plusieurs correctifs. Certaines chaires sont doublées; des assistants peuvent faire varier les sujets de séminaire, encore que le système actuel de cooptation des enseignants atténue fortement la diversité des orientations. Il reste, bien sûr, que la lecture, la formation autodidacte demeure libre et que l'étudiant est à l'âge où il peut se faire, dans sa petite jugeotte, des idées personnelles.

Mais est-ce le seul choix? L'enseignement officiel en situation de monopole et l'esprit critique individuel de l'étudiant.

Par facultés

Le problème se pose différemment selon les facultés. C'est de là qu'il faut partir, car chacun admet que, dans le cadre des facultés, les discussions concrètes sur le contenu de l'enseignement peuvent être les plus utiles. A remarquer toutefois que l'actuelle définition des facultés est trop étroite. Un exemple. On sait que les facultés de lettres forment les enseignants de l'enseignement secondaire; or de tous côtés on déplore la non préparation des professeurs à la compréhension des phénomènes économiques et sociaux (seule l'histoire les y prépare un peu et de manière incomplète). Le cloisonnement entre les lettres et les sciences politiques se révèle riche de conséquences et particulièrement fâcheux.

Cette réserve faite, il faut partir de l'idée que le contenu de l'enseignement est à discuter dans chaque faculté. En quels termes?

Le choix des sujets

Il est fort difficile d'imaginer un système dont l'effet serait d'imposer à un professeur le sujet de ses

cours, à moins que les désirs de « la clientèle » ne rencontrent ses intentions.

Un enseignant ne parle bien que des domaines qu'il aime, qu'il sent. Comment pourrait-il « apporter quelque chose » s'il devait cesser d'être lui-même. Même les séminaires ne peuvent toucher à n'importe quoi. Pour que le sujet soit dominé, scientifiquement, non seulement un nombre considérable d'heures de travail sont nécessaires, mais encore une spécialisation, une première familiarité; donc pas d'improvisation possible.

On ne choisit pas le thème d'un cours ou d'un séminaire comme un sujet de conversation. D'où l'idée d'un enseignement parallèle.

Parallèlement

A côté de l'enseignement officiel devrait être rendu possible un enseignement libre. Cette fonction, les privat-docents ne l'assument guère; ce titre est ou bien honorifique ou bien un marchepied.

Il faudrait associer à la vie universitaire des professeurs invités, des conférenciers, des hommes qui ont fait leurs preuves dans la pratique, même s'ils sont très peu académiques, non pour qu'ils donnent un enseignement systématique, mais pour qu'ils apportent un autre point de vue, d'autres idées, d'autres expériences, d'autres convictions.

Imaginons le cours que peuvent donner certains professeurs en économie des universités suisses sur le marxisme. Il ne serait pas inintéressant que leurs étudiants puissent entendre un spécialiste de cette discipline, comme par exemple Ernest Mandel.

Les moyens

Cette idée n'a rien d'original. On sait que les universités américaines font largement appel à des intelligences extérieures, on sait que l'Institut des hautes études internationales de Genève tire une partie de sa réputation des personnalités internationales qu'il peut inviter.

Si l'idée n'est pas neuve, il faut lui donner une forme plus systématique. Là devrait intervenir un véritable droit des étudiants d'organiser, dans le cadre de l'université, un certain nombre de cours libres, dont il choisirait les sujets, appelant au gré de leurs intérêts les hommes de leur choix.

Pour qu'ils puissent le faire, il faut qu'ils en aient les moyens. L'université, à la recherche de son autonomie, va se réorganiser; elle gèrera son budget. Dans le cadre des budgets de chaque faculté, une somme devrait être prévue pour l'organisation des cours libres et mise à la disposition des étudiants. Ainsi serait rétablie, à l'intérieur des universités en situation de monopole, des formes d'enseignement critiques.

Il ne s'agit que d'un aspect de la réforme de l'université; mais il est d'une grande importance.

En direct avec M. Chaudet

C'était la fin d'une séance de DP. L'un de nous était curieux d'entendre M. Chaudet. Pourquoi pas? Rivaz est presque sur la même courbe du lac, mais l'ancien conseiller fédéral-vigneron demeurait pour nous lointain en raison même de sa légende ou de sa fausse légende. Or, il invitait chez lui; il suffisait d'allumer le poste, et M. Chaudet apparut sur un fond de tournesols.

La TV est cruelle parce qu'elle livre un visage, et un visage, même si on le surveille, est toujours, par moments, sans défense: une manière d'humecter les lèvres, une manière de tirer la bouche de côté pour donner du poids aux paroles. Le visage, dans sa mobilité, ne trahit pas l'homme, mais il en laisse deviner parfois la vulnérabilité.

Pour aller plus loin, il faudrait pouvoir écouter; et c'est difficile, car les paroles deviennent rideau. Il n'est certes pas inintéressant de percevoir à travers le flux verbal quelques thèmes de pensée: le rêve

rassurant d'un gouvernement fort (comme l'opposition est douée de vertus dans l'esprit d'hommes comme M. Chaudet, qui, bien sûr, ne s'y trouverait pas); un mépris quasi affecté du Parlement. On mesure assez vite ce que la bonhomie terrienne peut cacher d'orgueil et d'intransigeance.

Les paroles ne découvrent, ainsi, que des leitmotiv par lesquels un homme se définit partiellement. Pour percer ces formules, il faudrait ou bien pousser la contradiction avec une certaine agressivité, ce que des visiteurs courtois ne peuvent faire, ou bien renoncer à ce paravent de paroles politiques pour donner l'occasion à l'homme, à partir de souvenirs, d'associations d'idées, d'images, de dire quels sont ses goûts ou ses curiosités.

A Rivaz, on n'était pas en direct; l'ancien homme public portait son masque verbal de radical vaudois, sur un fond de tournesols.

Bi-mensuel romand
N° 105 30 janvier 1969 Sixième année

Rédacteur responsable: André Gavillet
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré:

André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Linlger
Jacques Morier-Genoud
J.-F. Thonney

Le N° 106 sortira de presse le jeudi 20 février 1969

Logement: pas de place pour les familles ! La suroccupation des appartements, un phénomène de classe caractéristique

Qui veut, sur le grand sujet des avantages et des limites de notre prospérité, non pas raisonner et astiquer des statistiques, mais laisser parler l'évidence, telle qu'on l'éprouve dans une promenade citadine quand, par exemple, on longe un quartier de maisons ouvrières subventionnées, que l'on construisit avant la guerre, pendant la crise, c'était le confort d'il y a trente ans, qui indignait des bien-pensants, ces maisons souvent elles ont bien résisté à l'usure du temps, bien vieilli, mais elles portent pourtant la date de leur construction comme un visage d'une autre époque, donc qui veut ainsi par intuition imagée découvrir notre prospérité et la qualité de son maquillage, il faut qu'il feuillette les brochures sur la condition des salariés en Suisse romande que le Mouvement populaire des familles a éditées à quatorze ans d'intervalle, 1954-1968.

La première s'intitulait « Alerte », c'était un cri; la deuxième, « Aisance et privations », c'est une balance, en apparence du moins.

La première révélait, à l'aide de chiffres et de photographies au papier un peu jauni et de dessins naïfs, des faits éloquentes: le 80 % des manœuvres n'avaient pas de salles de bain: en image photographique, un gamin se lave dans un grand baquet à linge, en fer, ça gicle sur le carrelage de la cuisine, ou, en silhouette dessinée, un ouvrier reconnaissable à la combinaison-salopette verse de l'eau avec un grand broc, semblable à ceux que l'on trouve encore dans les hôtels français catégorie III b, sur la tête d'un autre, nu, les pieds dans un bac, un linge sagement posé sur le bras droit ainsi qu'une recrue suisse partant pour les douches.

Sur 1015 familles consultées, 224 occupaient des appartements qui, en 1954, n'avaient pas de W.C. à l'intérieur, 21 n'avaient pas l'eau courante, 181 n'avaient pas de buanderie, quant à la machine à laver, elle était quasi ignorée: 769 n'en possédaient pas.

Aujourd'hui, les dessins-silhouettes ont disparu, de même que les propagandistes politiques ne campent plus des capitalistes en gibus; les photographies sont traitées comme un accompagnement musical en estompe pour montrer qu'elles n'illustrent pas directement le texte, car la réalité ne crie plus, dénonciatrice, et les chiffres, en langage graphique, disent: eau courante à la cuisine, 100 %, toilette à l'intérieur de l'appartement 94 %, eau chaude 87 %, buanderie 75 %, machine à laver collective, 44 %.

Confort industriel et confort vrai

Ce progrès, c'en est un, semble amené par l'évolution naturelle de la société à la recherche du profit. Qui investit un million dans un immeuble locatif ne va pas oublier, aujourd'hui, la salle de bains sous peine de voir, d'emblée, dépréciée sa propriété. C'est ainsi, disent les partisans du système, que le goût du gain fait le bonheur de tous.

Mais les lois du profit veulent aussi que ceux dont on fait, par intérêt, le bonheur, le paient. Or leurs ressources sont limitées, parce que le profit sous d'autres aspects, il est universel, exige que les salaires ne s'envolent pas joyeux comme un lâcher de ballons.

C'est ici que l'enquête du Mouvement populaire révèle les limites de la prospérité. Le confort ménager est, très largement, popularisé; ou bien il est intégré, sans autre, aux logements nouveaux et incorporé aux logements anciens lors de la réfection des immeubles, ou bien il est acheté individuelle-

ment: frigos, aspirateurs, radio, plus du 85 % des ménages salariés possèdent cet utile équipement du logis.

En revanche, il est un luxe hors de portée des salariés, c'est l'espace.

Il est facile de l'expliquer. L'achat d'un aspirateur ou d'une machine à coudre électrique chargera le budget de douze ou vingt mensualités de quelques francs; ou bien une gratification, un gain accessoire suffira. Mais une pièce de plus représente un loyer mensuel alourdi de plusieurs dizaines de francs; de soixante, cent francs. Or certains budgets ne peuvent le supporter. Ici est la limite. Et elle touche à quelque chose de grave, à la vie familiale. Il vaut donc la peine de s'arrêter de plus près aux chiffres et aux graphiques (outre l'enquête du M.P.F. on peut se référer utilement aux cahiers des publications statistiques de la Ville de Lausanne, notamment à: « Etat du logement des communes de la région lausannoise », du 1.12.1966).

La grandeur du logement

La majorité des salariés sont logés dans des appartements qui comprennent 1, 2, 3 pièces. Le 62 % occupent de tels appartements. Or dès qu'il s'agit d'une famille de quatre personnes, dont les enfants font des études qui exigent de la concentration, elle est à l'étroit.

Plus la famille est grande, plus elle souffre d'entassement. Le nombre des personnes pour chaque pièce passe, en moyenne, de 0,84 lorsqu'il n'y a pas d'enfants à 1,45 pour les familles de 3 enfants ou plus (la cuisine n'est pas considérée, dans les statistiques, comme une pièce).

Aussi la suroccupation du logement présente un caractère de classe évident. Il suffit de comparer, dans la banlieue lausannoise, les chiffres des communes de l'ouest, forte population ouvrière et salariale, à ceux des communes de l'est, population résidentielle. A l'est, 14,9 % de logements suroccupés; à l'ouest, 28,8 % (cf. statistiques lausannoises). Cette proportion, du simple au double, est d'une extraordinaire éloquence.

Le trois pièces

Les salariés ont beaucoup de peine à s'offrir un appartement de plus de trois pièces. Le M.P.F. en explique les raisons: les appartements de deux pièces sont 5,6 % plus chers que ceux d'une pièce; les appartements de trois pièces, 9,6 % plus chers que ceux de deux pièces, mais les appartements de quatre pièces sont 23 % plus chers que ceux de trois pièces. Il y a donc un saut quantitatif. Les salariés modestes ne peuvent le franchir, ils se serrent dans les trois pièces, attendant que les gosses soient hors de la coquille.

Demain

Cette analyse de la situation du logement doit tenir compte encore de la différence entre les logements neufs et les logements anciens. Le quatre pièces est absolument prohibitif dans un immeuble moderne pour un salarié moyen.

On touche là à une contradiction importante du système. On sait que le logement est un des facteurs, pour autant qu'on puisse l'isoler, de la réussite scolaire; l'école, par souci de donner à chacun des chances égales, multiplie de son côté les dépenses pour encourager les enfants que leur milieu soutient mal; or ces dépenses publiques importantes vont être contrebutées par l'insuffisance des logements; beau gaspillage! Le profit immobilier fait échec à la « démocratisation » des études.

La société moderne, malgré ses richesses, a besoin encore d'économiser sur le coût de la main-d'œuvre, c'est-à-dire, aussi, selon l'analyse marxiste, sur le coût de la « reproduction » et de « l'élevage » de cette main-d'œuvre. Aussi, elle refuse de donner à une famille les moyens d'un véritable confort: celui de l'espace dans le logement; elle le refuse doublement; ou en freinant la politique du salaire familial, ou bien en laissant pour l'essentiel la construction

des logements à qui cherche rentabilité ou gains immobiliers.

L'insuffisance du logement familial n'est pas, contrairement à ce que l'on dit, une dernière séquelle de la guerre; c'est au contraire une contradiction d'une économie qui ne peut pas renoncer à la plus-value industrielle en laissant monter les salaires et qui, de surcroît, ne veut pas renoncer à la plus-value immobilière.

Le « droit au logement » touche donc à des rouages essentiels de la société.

Réviser la Constitution fédérale, est-ce prendre le problème par le bon bout ?

Les réponses au questionnaire doivent rentrer. La commission Wahlen les réclame pour savoir s'il est opportun de réviser la Constitution fédérale, car on en est toujours à l'entrée en matière. Alors ils se hâtent les cantons, les partis, les universités consultés. On attend leurs copies.

Que faut-il espérer de cet exercice intellectuel de gymnastique fédérale et constitutionnelle? Du neuf? Les raisons sont nombreuses pour prédire que ne surgira rien de bouleversant.

D'abord, le panachage. Aujourd'hui la diversité des couleurs de la Suisse ne tient pas, en politique du moins, à la confrontation de cantons monocolores. Chacun, pour lui-même, cultive la polychromie. Les nuances helvétiques ne sont plus une résultante de vingt-deux tons unis et contrastés; chaque canton pratique les dégradés et l'estompe. Il n'y aura donc que des affrontements pondérés.

Mais les partis? Les partis proposeront que la Constitution nouvelle rende possible la réalisation de leur programme... qu'on connaît déjà.

Mais les universités? Quelle que soit la qualité de leur travail, il ne pèsera que d'un poids académique.

Les chapitres

Autre attaque du sujet, prenez les grands chapitres de notre droit public! A quoi pourrait-on toucher? Les droits individuels, il serait impensable qu'on les restreigne, ni la liberté de la presse, ni la liberté d'association, ni la liberté de croyance. Les imperfections graves, absence de droit civique pour les femmes, survivance des articles issus du Kulturkampf, sont connues et figurent depuis longtemps, trop longtemps hélas, à l'ordre du jour d'une révision partielle. La démocratie directe, qui la remettrait en question? La structure fédérative de l'Etat, qui? (qui, en Suisse romande?).

Ces créations originales de notre droit ne sont pas à transformer pour le simple plaisir de tourner le disque; la Constitution, ce n'est pas une chanson.

Question de méthode

La méthode de travail devrait, aussi, ne ménager aucune possibilité de surprise. Il n'y a pas, en Suisse, de courant politique dominant pour porter une révision de la Constitution; dès lors, consulter les milieux politiques ne peut pas révéler ce qui ne fait l'objet d'aucune prise de conscience; la consultation offre, il est vrai, l'avantage d'être très élargie et de permettre à des hommes qui n'ont pas ordinairement voix au chapitre de se faire entendre. A part cela le travail préliminaire de la commission Wahlen est caractéristique des habitudes politiques; elle a réuni avec un éclectisme parfait toutes les questions qui sont dans l'air, celles que l'actualité a véhiculées ces dernières années. Après quoi, elle renvoie les balles aux consultés, se disant: on verra

bien s'ils réagissent. Les consultés en consultent d'autres, et avec leur bon sens et leurs informations empiriques, disent : oui ou non, un peu ou beaucoup, comme ci ou comme ça.

La discussion n'a, en aucune façon, été préparée scientifiquement. Or, une question essentielle est ainsi négligée : Que recouvre le droit constitutionnel ? Quel est le décalage entre la façade juridique et la réalité politique, économique ? Comment les décisions sont-elles prises en Suisse ? Comment sont-elles réellement contrôlées ? Quel usage, par exemple, a-t-il été fait des dispositions sur la naturalisation des étrangers ? etc...

Plutôt que de demander aux universités leur avis, ce qui les poussera à rédiger un exercice d'école, c'est-à-dire à bâtir une constitution modèle, comme l'a fait le professeur Imboden avec ses étudiants, il aurait été plus utile de leur confier la mise au point d'une documentation de qualité scientifique.

Faute de cette analyse préalable, les contributions des cantons, des partis et des associations resteront, souvent, à la surface.

Il y a du trompe-l'œil dans la largeur de vue de la commission Wahlen. Allez-y, feu vert, tout peut être repris à zéro, aucun tabou, apportez vos idées neuves; apparemment donc, elle refuse toute limitation du sujet. En fait, elle le restreint à des échanges de vue, de caractère essentiellement verbal, sur la façade constitutionnelle de la réalité helvétique.

Le véritable réexamen aurait dû commencer par une analyse critique des faits, politiques et économiques, par la mise au point d'une documentation sûre, par un décapage des apparences. Tel n'a pas été le cas. Sur un sujet capital on fait travailler vingt-deux cantons, des partis, toute la Suisse, universités comprises, dans une improvisation qui vaudrait à un étudiant présentant un mémoire de vigoureux rappels méthodologiques.

Mais admettons qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un sondage d'opinion. Révélera-t-il des points sensibles ?

L'équilibre cantonal

Dans notre sphère d'observation, ce qui nous a frappés, c'est la très vive méfiance qui s'exprime à l'égard de la suprématie économique de la région zuricoise; une sorte de ressentiment, à la fois craintif et agressif. Il mériterait une analyse, car il est ambigu. D'une part, chacun est conscient que, sans le dynamisme industriel de la Suisse alémanique, la prospérité régionale serait moindre. Car la croissance en Suisse romande a atteint, entraînée et soutenue par le dynamisme des Confédérés, pour autant que l'insuffisance des statistiques permette de l'établir, des moyennes largement comparables à la Suisse alémanique. Et même l'essor genevois a été exceptionnel, en tête de peloton. D'autre part, les Confédérés assurent le financement d'une partie des investissements (publics et privés) des cantons romands, où l'épargne est insuffisante. Mais qui paie, tient des leviers de commande. Quels sentiments porte-t-on à un créancier ?

Cette attitude, M. Alexandre Hay, codirecteur de la Banque nationale, l'avait parfaitement analysée, il y a quatre ans, dans une étude que l'on peut considérer comme classique; la conclusion demeure : les grandes décisions économiques se prennent toutes outre-Sarine (cf. la presse romande, d'avril 1965).

La Suisse de 1848 avait misé sur le libéralisme économique : recherche de la compétitivité sur les marchés internationaux, abolition de tout protectionnisme à l'intérieur du pays. Ce libéralisme, dans le pays même, mettait les cantons non-industrialisés et les cantons pauvres en état d'infériorité; mais ce qu'ils perdirent ainsi, ils le retrouvèrent, indirectement, grâce à la réussite internationale des cantons industriels.

Or la question qui, encore obscurément, aujourd'hui est posée, est de savoir si ce libéralisme-là peut assurer un équilibre économique durable du pays. Nous en doutons.

La pente naturelle

La supériorité alémanique tient, entre mille facteurs, à une exceptionnelle capacité financière. Elle s'est

depuis dix ans extraordinairement renforcée. Le bilan des trois grandes banques commerciales suisses en est, à lui seul, un indice éloquent. Or, il n'y a pas de raisons pour que cesse ce mouvement; la concentration appelle la concentration.

D'autre part, si l'Etat se lie plus étroitement à l'économie, en finançant, par exemple, une partie de la recherche scientifique fondamentale et de la recherche appliquée, il renforcera, proportionnellement, les forces existantes. La pente naturelle va, de toute façon, vers un accroissement du déséquilibre.

Enfin, cette supériorité économique a des effets amplificateurs dans des domaines essentiels. Les associations économiques, celles qui sont consultées par le Conseil fédéral, sont presque totalement entre les mains de la Suisse allemande. Là, le sentiment d'être majorisé est particulièrement sensible.

Une autre politique

Les remèdes sont possibles. Ils touchent à de nombreux domaines; nous nous contentons d'en citer, ici, quelques-uns pour mémoire : politique de crédit, propre à faciliter le développement de certaines régions; politique fiscale, assurant une sérieuse péréquation financière entre les cantons, notamment par la ristourne d'une part importante de l'impôt qui devrait être perçu par la Confédération seule sur les personnes morales; aménagement du territoire, etc... Mais le propre de telles mesures consisterait à intervenir de manière différenciée suivant les cantons, suivant les régions. Or des différences ne pourront jamais être objectivement justifiées, si chaque canton n'établit son plan, son programme, s'il ne fait pas le compte de ses ressources, privées, publiques, si la statistique n'établit pas de manière sûre comment le revenu national se répartit dans chaque Etat.

L'autre bout

Si l'on se limite à ces remarques subjectives (un des volets de cette documentation qui fait défaut aurait dû être une étude sérieuse du développement économique des régions suisses, une localisation des grands centres de décision), on arrive à la conclusion que la réforme au sommet sera insuffisante ou dangereuse.

La refonte de la Constitution fédérale n'aurait de sens que si elle était préparée par une série d'initiatives venant d'en bas, des cantons eux-mêmes. (Finalement, il n'en a pas été autrement en 1848, après plusieurs années, où une série de cantons basculèrent dans le radicalisme).

Faut-il alors réviser les Constitutions cantonales ? Oui, mais pas pour faire du droit par plaisir ou par juridisme de clocher; c'est un prétexte politique à saisir.

Les arguments qui justifient ce travail sont nombreux.

— Plusieurs problèmes sont déjà posés au niveau des cantons; ils touchent notamment à l'organisation de la coordination intercantonale, au rôle des conseillers aux Etats; diverses réorganisations administratives cantonales sont, de même à l'ordre du jour,

— La réforme fédérale n'aura pas de sens, sauf centralisateur, si elle n'est pas préparée à la base,

— Seule une réforme cantonale pourrait, avec l'appui de la presse, de la radio-TV, toucher vraiment l'opinion; et une discussion générale de cette nature permettrait d'associer d'autres milieux que les députés patentés.

Le possible

Nous étions deux de D.P. à faire partie de la commission vaudoise extra-parlementaire, chargée d'étudier les problèmes de la révision de la Constitution. Ce fut instructif (connaissez-vous vraiment votre Constitution); la discussion, agréable et serrée.

Mais il nous arrivait souvent, sur des points où la commission était pourtant quasi unanime, de penser que notre avis se noierait parmi beaucoup d'autres. En revanche, si cela n'avait dépendu que du Canton seul, l'accord aurait signifié une chance de réalisation. Il serait sage de commencer par le possible. Il faut mettre prioritairement à l'ordre du jour la révision des Constitutions cantonales.

Nos lecteurs nous écrivent : Le Fonds d'investissement ne sera-t-il pas intégré au système ?

Nous poursuivons la publication des lettres de lecteurs qui participent à la discussion préalable de nos numéros spéciaux.

Aujourd'hui, un groupe d'étudiants nous donne son avis sur le Fonds d'investissement syndical.

« Le fonds d'investissement des travailleurs sera-t-il une étape, transitoire certes, mais orientée pourtant sur la société socialiste ? Cette question, nous nous la posons; sans vouloir y répondre, nous allons essayer de préciser quelques points importants.

» Notre société capitaliste se caractérise par une scission fondamentale entre la force vivante du travail salarié d'une part, et la force autonome de production, soustraite au contrôle humain des travailleurs d'autre part. Le corollaire de cette constatation, c'est que la gestion et le contrôle de l'activité humaine de production ne se trouve pas aux mains des principaux intéressés, mais bien entre celles d'une minorité, la classe dirigeante. Il se révèle donc nécessaire, dans une optique socialiste, de renverser l'actuel mode de gestion de la société, pour le remplacer par une forme d'organisation sociale et politique accordant aux salariés le droit de contrôle qui leur revient. C'est à une conclusion assez semblable que vous arrivez aussi dans votre numéro 93 de DP.

« La société ne changera pas si l'on ne touche pas à ses structures économiques... L'intervention des travailleurs dans l'économie est en fait directement à leur portée... »

» C'est donc dans cette optique de transformation des structures économiques que vous vous proposez de réaliser un fonds d'investissement des travailleurs. Ce fonds utiliserait l'épargne ouvrière accumulée dans les caisses d'assurance (22 milliards) pour donner aux travailleurs un poids d'intervention considérable dans l'économie. Supposons que les obstacles techniques et politiques qui se dresseraient forcément devant un tel projet soient écartés, supposons qu'une telle organisation puisse effectivement se créer, à qui sa puissance servira-t-elle ?

Vous souriez en pensant que nous n'avons rien compris ! En réalité, nous connaissons votre réponse, car vous citez vous-mêmes un exemple concret dans lequel cette intervention pourrait se réaliser : la politique du logement. N'est-il pas dès lors amusant de poser la question ci-dessus ? La stabilisation, voire même la baisse des prix des loyers, n'est-ce pas là un exemple qui justifie parfaitement l'existence d'un tel fonds ?

» Pour nous, l'analyse doit porter sur deux niveaux distincts : d'une part, elle sera une étude des possibilités d'aménagement du système en faveur d'un progrès social immédiat des salariés; et d'autre part surtout, elle doit être la mise en lumière de certains objectifs qui dépassent précisément le stade précédent où seule compte l'efficacité, et débouchent vraiment sur la construction d'une société socialiste. Un exemple : la loi du 20 septembre 1963 sur la formation professionnelle qui a introduit une limitation de la liberté des patrons dans le cadre du contrat d'apprentissage a incontestablement favorisé les apprentis et les jeunes travailleurs. Il existe cependant entre une victoire sociale de ce genre et une réalisation socialiste un écart dont il faut tenir compte. Vous ne pourrez, direz-vous, souscrire à cette doctrine du tout ou rien. La question est plus réfléchie pourtant qu'elle ne le laisse supposer de prime abord.

(suite page 4)

Etudiants et Fonds d'investissement (suite)

Nous avons parlé plus haut du droit d'intervention des salariés dans l'économie, or, suffit-il de donner à une organisation syndicale une puissance effective d'intervention pour satisfaire cette revendication de base ? Aux USA, par exemple, nul ne conteste la puissance colossale de certains syndicats (voyez l'AFL-CIO et son président G. Meany) peut-on parler pourtant à leur propos d'une véritable intervention des travailleurs dans l'économie, ou faut-il constater avec amertume la navrante intégration de ces mêmes salariés ? Que se passe-t-il en Allemagne où l'une des plus grandes banques est entre des mains syndicales ? Comment donner au fonds d'investissement des travailleurs des moyens financiers énormes sans le jeter par là même dans les méandres et impératifs du système capitaliste ?

» La question centrale d'un programme socialiste reste celle de la gestion de la société industrielle. Il ne vous a pas échappé à DP puisque vous l'abordez à propos de la maison d'édition Rencontre. Cette question d'ailleurs n'est pas du tout éloignée de notre propos. En effet, il serait possible d'introduire dans ce fonds lui-même un modèle de gestion qui pourrait ensuite être repris pour l'ensemble de la société. Ce serait effectivement un moyen de concilier à court terme d'abord, le souci d'efficacité et de prise sur la réalité économique, et à long terme ensuite, le renversement final d'un mode de gestion anti-démocratique fondé sur la scission que nous relevons au début de notre texte.

» Première question : même avec ce nouveau mode de gestion, est-il possible d'éviter l'écueil qui s'est révélé aux USA et ailleurs ? Pourquoi trouverait-on en Suisse un terrain si favorable qu'il nous conduise à un résultat si différent ? Une telle hypothèse ne peut d'ailleurs être exclue a priori.

» Deuxième question : comment imagine que ce nouveau mode de gestion ainsi isolé, ne soit pas rapidement dépassé puis avalé par le système environnant ?... »

Réd. : Nous aborderons ce sujet dans notre cahier spécial. Ici nous ne voulons donc pas donner une réponse anticipée, mais suggérer quelques lignes de réflexion, car il s'agit de quelque chose qui touche à l'essentiel.

Le pouvoir économique du Fonds n'est qu'un moyen, il doit entraîner un changement véritablement qualitatif; si ce fonds n'était qu'une autre banque, gérée par des administrateurs et des directeurs qui n'auraient qu'une idée, celle de se faire reconnaître par les administrateurs des banques privées comme égaux en respectabilité, où serait le progrès, en effet ?

Mais l'orientation des placements est déjà du domaine qualitatif. Des logements, s'ils sont bien conçus, soustraits à la spéculation, déterminent en une certaine mesure un autre style de vie. Pour le reste, la politique Fonds dépendra de la vigilance critique des animateurs et des membres. Il n'y a jamais de recette pour que les choses soient définitivement parfaites. Même les révolutions sont escamotables.

Qui est Bührlé ?

Quelques notes sur cette entreprise.

— Son développement est récent; il s'accomplit en moins de cinquante ans. Quand en 1924, Emil Georg Bührlé reçoit mandat d'une fabrique de Magdeburg de réorganiser la fabrique de machines d'Oerlikon, cette dernière occupait 80 ouvriers et employés. Aujourd'hui, le groupe occupe 14 400 personnes.

— L'entreprise est strictement familiale; pendant longtemps D. Bührlé en fut l'administrateur unique; depuis 1967 siègent au conseil M^{me} Anda-Bührlé, et les grands directeurs de l'entreprise. Cette société a donc toujours dépendu d'un homme, qui en a assumé toutes les responsabilités.

— Comme les actionnaires sont les membres de la famille, presque tous les gains sont réinvestis; l'autofinancement est parfait, moins l'argent de poche (quelques millions) de M. Bührlé.

— Chiffre d'affaires; armement 32 %; textile, 18 %; machines, 12 %; technique du soudage, 11 %; 7 % transport et appareil électrique. Le 40 % du tout se fait en Suisse.

Les participations

Elles sont publiées depuis 1967; en voici la liste panachée et internationale (d'après la « Weltwoche » du 13.12.1968).

Les machines

Werkzeugmaschinenfabrik, Oerlikon Bührlé & Co., Zürich
Oerlikon Italiana SpA, Milano/Italie
May-Pressenbau GmbH, Schwäbisch-Gmünd/Allemagne
Press- & Stanzwerk AG, Eschen/Fürstentum Liechtenstein
Delisle & Ziegele GmbH, Werkzeugmaschinen, Stuttgart/Allemagne
Olkon Handelsgesellschaft für Metallprodukte mbH, Bonn/Allemagne
Hermes Ins., Washington/USA
Ed. Ferreirinha & Irmao, Lda. *, Porto/Portugal
Euromaquina SA *, Madrid/Espagne

L'armement

Contraves AG, Zürich
Contraves Italiana SpA, Roma/Italie
Contraves Industrieprodukte GmbH, Stuttgart/Allemagne
Contraves Industrial Products Ltd., Londres/Grande-Bretagne

Le textile

AG der Spinnereien von H. Kunz, Windisch
Spinnerei Siebren AG, Siebren
Spinnerei & Weberei Dietfurt AG., Bütschwil
Wirkerei Rorbas AG, Rorbas
Aktienges. A. & R. Moos, Weisslingen
Weberei Russikon AG, Russikon
AG Spinnerei & Zwirnerei Schönthal, Weisslingen
J. Heeb AG, Russikon
Hausamann Textil AG, Winterthur
Oppenheimer & Hartog GmbH, Stuttgart/Allemagne
Paul Boheim GmbH, Wermelskirchen/Allemagne
Royalin GmbH, Laufenburg/Allemagne
Wellington Industries (Pty) Ltd., Wellington/Afrique du Sud
Frotex (Pty) Ltd., Wellington/Afrique du Sud

Le soudage

Elektrodenfabrik Oerlikon Bührlé AG, Zürich
Oerlikon Elektrodenfabrik Eisenberg GmbH, Eisenberg/Allemagne
Oerlikon Schweissmaschinenfabrik Stockach GmbH, Stockach/Allemagne
Electrodes Oerlikon Argentina S.A., Buenos Aires/Argentine
Skandinaviska Oerlikon Svets AB, Stockholm/Suède
Europäische Holding Intercito AG, Stans
Fontargen AG *, Zürich
Fontargen Italiana SpA *, Milano/Italie
Fontargen Gesellschaft für Löt- und Schweissttechnik mbH, Eisenberg/Allemagne
Oerlikon Electrodes Ltd. *, Crawley/Grande-Bretagne
Super Technica SA *, Tlalnepantla/Mexique
I. B. Advani Oerlikon * Electrodes (Private) Ltd., Bombay/Indes
Pakistan Welding Electrodes * Ltd. Karachi/Pakistan
Welding Industries of Australia * Pty. Ltd., Thomastown/Australie
Oerlikon Kaynak Electrodlari * ve Sanay AS, Istanbul/Turquie

L'immobilier

Immobilien-Abteilung der Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon Bührlé & Co., Zürich
Kies AG, Wil
Terreni alla Maggia SA, Locarno, Hotel Sonnenhof, Ascona
Vallerana SA, Locarno
Hotel Storchen AG, Zürich
Hotel Airport AG, Opfikon-Glattbrugg
Hotel Zürich AG, Zürich

L'Amérique latine

Fabrica Argentina de Engranajes SA, Buenos Aires/Argentine
Industria Pesquera de Alta Mar Ilesa SA, Santiago du Chili/Chili
Laboratory Quimico Farmaceutico Ilesa SA, Santiago du Chili/Chili
Manufactura de Esmeriles y Abrasivos Ilesa SA, Santiago du Chili/Chili

Aislaciones Ilesa SA, Santiago du Chili/Chili
Distribuidora Comercial Ilesa SA, Santiago du Chili/Chili
Sociedades Anonima *, de Industrias Plasticas, Barcelone/Espagne

Filiales et participations

Pilatus Flugzeugwerke AG, Stans
Balzers Aktiengesellschaft Balzers/Principauté du Liechtenstein
Elastin-Werk Aktiengesellschaft, Triesen/Principauté du Liechtenstein
Oerlikon Plastik AG, Au-Wädenswil
Euklid AG, Zürich
Olkon Corporation, Stamford/USA
Artemis Verlags Aktiengesellschaft, Zürich
Artemis Verlags GmbH, Stuttgart/Allemagne
Inrescor, Internationale Forschungsgesellschaft AG, Schwerzenbach
Alpina Reederei AG *, Bâle
Alpine Lufttransport AG * (ALAG), Zürich
Zupack AG *, Zürich
Elsaesser Technische * Papiere AG, Kirchberg

* Participation moins de 50 %.

Une école fédérale

Le Comité central du Parti suisse des paysans, artisans et bourgeois a annoncé son intention de lancer une initiative pour faire passer l'enseignement sous la compétence de la Confédération.

Seraient du domaine fédéral :

l'âge d'entrée à l'école, le début de l'année scolaire et la durée de la scolarité obligatoire afin qu'ils soient fixés uniformément pour toute la Suisse. la synchronisation des programmes scolaires et des plans d'enseignement de tous les degrés jusqu'à la maturité, la promotion d'un degré à l'autre, les moyens d'enseignement et la formation du corps enseignant.

Rien que cela !

Laissons les initiateurs à leur initiative. Mais on s'est frotté les yeux en lisant dans la « Gazette de Lausanne » un éditorial, pas moins ! pour cautionner cette initiative et répondre à M. J.-P. Rochat qui, en praticien, avait, dans « L'Éducateur » formulé les objections que dicte le bon sens.

La liberté académique à Fribourg

Le 30 novembre un chahut agita l'Université de Fribourg. Le Sénat, après enquête et réflexion, décida de ne pas prononcer de sanctions disciplinaires. Le Conseil d'Etat fribourgeois, lui, veut en découdre. Il réclame une enquête.

A cette occasion, il rappelle l'article 3 du règlement du 27 mars 1953 concernant la location des salles de l'Université.

Il est ainsi rédigé.

« Les doctrines qui y sont exposées ne peuvent pas être opposées aux principes chrétiens ». Vérité au-delà des Pyrénées, vérité à Fribourg.

Les rombières décideront

Le capital de Saint-Gobain est très largement dispersé. Son rival tente une opération publique de rachat.

Les innombrables actionnaires, inconnus, sont sollicités. Ainsi un journaliste impertinent peut-il titrer : « Les rombières décideront ».

Et les ouvriers ? Et les employés, les cadres de l'entreprise ?

Ça ne les regarde pas ! Les rombières décideront pour eux.